

tries. Non! Le marché noir même au sein de nos coopératives!

Le Nouveau parti démocratique sait cela. Dans l'ouest, les Co-op sont innombrables! Et il y avait du marché noir là comme ailleurs.

Je me souviens qu'à cette époque j'achetais mon beurre d'une coopérative de Nédelec, au Témiscamingue, dans ma circonscription, avec des coupons de rationnement. J'avais droit à une livre par coupon, limite fixée par le gouvernement. Le prix était également fixé, mais si j'en voulais davantage, je payais un peu plus cher, sans coupon, et j'achetais autant de beurre que je voulais. C'était une coopérative—non pas Steinberg—celle de Nédelec. La même chose existait partout ailleurs.

Un peu plus tard, j'étais dans le commerce de l'automobile. Les pneus étaient contrôlés par le gouvernement fédéral, la fameuse Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Des pneus, on pouvait en acheter avec des coupons de rationnement, et au prix fixé par le gouvernement. Et à part cela, sur le marché noir, on pouvait obtenir des pneus tant qu'on en voulait à \$10 chacun de plus que le prix ordinaire. Et des pneus, il s'en vendait encore chez des coopératives, chez nous comme dans l'ouest.

Le prix des automobiles était contrôlé par le gouvernement, et fixé à \$1,500. On allait chez des vendeurs d'automobiles et, pour \$1,000 de plus que le prix courant, on pouvait acheter une automobile sans coupon. Voilà ce que le Nouveau parti démocratique voudrait voir! L'honorable député de Vancouver-Kingsway voudrait que le gouvernement contrôle le prix de certains produits seulement. Ce serait tellement plus facile de libérer tous les consommateurs en face d'une bureaucratie aussi épouvantable. Mais non, on n'en parle pas des consommateurs. Si l'on en parle, on dit: Ils paient trop cher. Il est bien clair qu'ils paient trop cher. Mais leur solution est fantastique. Le paradoxe est le suivant: contrôlons le prix de détail aux consommateurs, pour qu'il ne monte pas plus, et aidons l'agriculteur et le producteur de biens primaires pour les empêcher de faire faillite. Ils disent aussi: Augmentez le salaire minimum. Augmentez les subventions aux agriculteurs. Augmentez l'aide aux producteurs de blé. Augmentez la pension de sécurité de la vieillesse, les pensions aux bureaucrates et les autres pensions. Augmentez tout cela. Faites des grèves en plus de cela et, à la fin, essayez de contrôler les prix. Je dis qu'elle est intelligente, cette solution. Cela règle quoi? Rien.

Monsieur l'Orateur, nous déplorons l'augmentation des prix, mais on crie de tous bords et de tous côtés: Augmentons les salaires et les profits. On s'en prend à ceux qui vont faire 4 ou 5 p. 100 de profit, et l'on va dire: Quant au petit qui ne gagne que 90c. l'heure, augmentons son salaire minimum à \$2. On ne dit pas que c'est inclus directement dans les prix. Non, on n'est pas assez franc pour le dire. Nous le disons, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas l'augmentation du salaire minimum qui sauvera le consommateur et l'ouvrier, mais le dividende national ajouté au salaire qu'il gagne actuellement, dividende qui n'entre pas dans les prix, mais qui provient directement de la Banque du Canada, l'institution financière qui appartient au peuple canadien. Voilà la solution.

Les augmentations de salaires entrent dans les prix, et après cela, on crie: Les prix ont augmenté, c'est bien clair, on crie à l'augmentation des prix. Quand on crie pour l'obtenir, eh bien, qu'on l'endure. Si on ne veut pas faire face à une solution logique, continuons à «tripoter» comme nous le faisons présentement.

### Prix de l'alimentation

Monsieur l'Orateur, la coalition des vieux partis pour dire aux gens quoi acheter et ne pas acheter, ce n'est pas nouveau. Il y a longtemps qu'on fait cela. On l'a fait pendant la guerre et on le fait encore présentement. C'est pour cela que nous disons, nous du Parti Crédit Social du Canada: L'escompte compensé au prix de détail solutionnerait définitivement le problème actuel.

Par exemple, l'augmentation des prix dans le domaine de l'exploitation des matières brutes, l'augmentation des prix des produits finis, l'augmentation des prix dans le domaine de la distribution, est fantastique. Une boîte de tomates, une de maïs, de haricots, de saumon ou de sardines, coûte aujourd'hui deux fois plus cher à produire; cela entraîne donc une augmentation des prix au détail.

Monsieur l'Orateur, est-ce qu'il y a une heure consacrée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés?

[Traduction]

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre s'il vous plaît. Le député consentira peut-être à interrompre ou à laisser interrompre ici son discours.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant:** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Central Nova (M. MacKay)—Les finances—La conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances—Les propositions relatives à l'impôt sur les successions et les gains de capital; le député d'Assiniboia—(M. Knight) Les grains—Le prix du blé destiné à la consommation au Canada; le député de Lisgar (M. Murta)—Les grains—Blé—L'écart entre les prix des wagons-trémies au Canada et aux États-Unis.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant . . .

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Votre Honneur allait annoncer l'heure des mesures d'initiative parlementaire, mais je crois qu'on s'est entretenu de la possibilité de continuer notre débat de cet après-midi. Mon point de vue est le suivant. Nous devons débattre aujourd'hui la motion tendant à la deuxième lecture du bill C-21, inscrit au nom de mon collègue, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas). S'il était entendu que ce bill serait mis en discussion jeudi ou vendredi, mon ami consentirait à le laisser de côté aujourd'hui, pour que nous puissions continuer à débattre la motion dont la Chambre est saisie.

**M. Foster:** Monsieur l'Orateur, je crois que les députés de ce côté-ci consentiraient à une telle entente.

• (1700)

**M. Bell:** Oui, nous y consentons.

**M. l'Orateur adjoint:** Il me semble qu'il y a consentement général. Le député de Témiscamingue a la parole pour continuer son discours.